

télécopiés

EDITION GRANDES CULTURES



STATION POITOU-CHARENTES

Bulletin n° **313** (05/96) 28/03/1996

POIS	**: Confirmation de la forte pression des sitones**
ORGE DE BRASSERIE	**: Développement important de la rhynchosporiose**

COLZA : stade D2 à F1

CHARANCONS DE LA TIGE

Les colzas ont dépassé le stade sensible (T 20 cm), toute intervention est désormais **inutile**.

MELIGETHES

Situation

Les colzas deviennent de moins en moins sensibles. En effet, jusqu'au stade E il faut 3 méligèthes par inflorescence pour justifier d'une intervention et à partir de F1, ces insectes deviennent des pollinisateurs potentiels et ne font plus de dégâts.

Préconisation

Il est **inutile** de renouveler la protection.

CHARANCONS DES SILIQUES

Situation

Des captures localement très importantes ont eu lieu les 24 et 25 mars, notamment près de la Rochelle (300 insectes). Les colzas ne **sont pas encore au stade sensible**.

Préconisation

Il est trop tôt pour intervenir.

Erratum sur le tableau insecticides colza 96 (Avertel) :

- *sur la ligne lambda-cyhalothrine* : ajouter karaté Xpress en spécialités commerciales et 0,1 l/ha colonne charançon des siliques ;

- *sur la ligne fenvalérate (Sumicidin)* : supprimer 0,1 l/ha dernière colonne pucerons

---

POIS : stade levée à 4 feuilles.

SITONES

Situation - Préconisation

Grosse pression des sitones avec des traitements souvent nécessaires dès le stade 2 feuilles (note 2 atteinte : dossier Avertel page 20).

BLE : stade épi 1 cm à 1 noeud (voir 1 à 2 noeuds en situations particulières).

PIETIN-VERSE

Situation - Préconisation

De nouvelles contaminations secondaires ont eu lieu suite aux dernières pluies. La maladie est présente de façon très irrégulière dans les situations à risque élevé. Le risque reste plus faible qu'en 1995.



Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
[illegible] Route de la Forêt - 86580 BIARD
Abonnement annuel [illegible] Tél. : 49 58 [illegible]

Publication périodique
CPPAP n° 1664 A.D.
ISSN 0294 - 4693

- **Note de risque supérieure à 13** : Pour les parcelles non protégées à ce jour, prévoir d'inclure du cyprodinil dans votre stratégie.

- **Note de risque comprise entre 11 et 13** : le risque piétin est à prendre en compte. En cas d'utilisation du prochloraz, pour des parcelles **en net retard végétatif**, intervenir dès que possible.
Dans les autres situations, une intervention immédiate n'est pas nécessaire.

- **Note de risque inférieure à 11** : le risque piétin reste faible.

MALADIES FOLIAIRES

Situation - Préconisation
Les premières observations du réseau indiquent la présence **d'oïdium** sur variétés sensibles, une pression assez forte de **septoriose** sur les étages foliaires inférieurs (sa gravité réelle dépendra des conditions climatiques des prochaines semaines) et l'absence de **rouille**.
Le modèle rouille confirme le faible niveau du risque à ce jour.
Il est trop tôt pour intervenir.

ORGE DE BRASSERIE

RYNCHOSPORIOSE

Situation - Préconisation
Forte pression de la maladie ;
Les essais ont montré qu'une protection précoce permettait d'éviter une généralisation de la maladie courant montaison (persistance des traitements d'au moins 30 jours en 94 et 95). **Une intervention doit être envisagée dès maintenant.**

ORGE D'HIVER : stade épi 1 à 4 cm.

MALADIES

Situation - Préconisation
Pression modérée de **rynchosporiose**, **d'helminthosporiose** et localement de rouille.
Il est trop tôt pour intervenir

REGLEMENTATION

PRODUITS A BASE DE DINOTERBE (Journal Officiel du 17.02.1996)

Retrait d'autorisation de mise sur le marché pour les produits antiparasitaires à base de dinoterbe à compter du 09/01/96 pour :

- le desherbage des céréales à paille ;
- le desherbage des graminées fourragères ;
- le desherbages des pois de conserve ;
- le desherbage du haricot.

Un délai de 6 mois est accordé pour l'écoulement des stocks (jusqu'au 31.08.96).

Maintien de l'autorisation pour le desherbage sur maïs, mais avec **interdiction immédiate d'utilisation de ces produits sur maïs cultivé sur film plastique.**